



Organisation des
États Américains



GRUPE D'ÉVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE DES
INITIATIVES DES SOMMETS DES AMÉRIQUES GRIC)

OEA/Ser.E
GRIC/INF.12/11
31 octobre 2011
Original: espagnol

DÉCLARATION DE SAN JOSÉ 2011

RENCONTRE DES MINISTRES DE L'AGRICULTURE DES AMÉRIQUES 2011
"Semer l'innovation pour récolter la prospérité"



RENCONTRE DES MINISTRES DE L'AGRICULTURE DES AMÉRIQUES 2011

“Semer l'innovation pour récolter la prospérité”

DÉCLARATION DE SAN JOSÉ 2011

1. Nous, ministres et secrétaires de l'Agriculture des Amériques, réunis à San José (Costa Rica) du 19 au 21 octobre 2011, dans le but de dialoguer et d'endosser des engagements visant à progresser vers la sécurité alimentaire, le bien-être rural et le développement d'une agriculture compétitive, durable et inclusive et en adéquation avec les défis et axes thématiques adoptés pour le Sixième Sommet des Amériques *“Connecter les Amériques: partenaires pour la prospérité”*, Colombie 2012.
2. Nous croyons que l'innovation agricole est un catalyseur pour la croissance et le progrès. Nous sommes convaincus qu'il est vital d'encourager l'innovation pour accroître et intensifier la production et la productivité, pour augmenter les revenus, pour réduire la pauvreté et les inégalités, pour réduire les effets néfastes du secteur agroalimentaire sur l'environnement, pour mieux réagir aux désastres naturels, pour assurer un meilleur accès aux nouvelles technologies, pour nous adapter aux changements climatiques et, par conséquent, pour garantir la sécurité alimentaire et améliorer la qualité de vie de tous nos concitoyens.
3. Nous reconnaissons que l'innovation doit comprendre des bonnes pratiques et des nouvelles technologies; des produits sains et à l'innocuité éprouvée; une meilleure infrastructure pour assurer la production et la commercialisation; le transfert de technologies; l'échange des connaissances au sein des chaînes de valeur; des services de formation et de

perfectionnement, l'accès au crédit et enfin, des politiques et un cadre juridique fondés sur la science, appuyant l'innovation.

4. Conscients que nous ne réussirons à relever les défis actuels et à nous préparer à l'avenir que si nous encourageons l'innovation agricole dans le Continent américain, pour atteindre la sécurité alimentaire et préserver les ressources naturelles dans une conjoncture caractérisée par une hausse de la demande, par des changements climatiques, par les coûts élevés des facteurs de production et par des ressources restreintes.

Nous réitérons que :

5. Le secteur agroalimentaire et le développement rural jouent un rôle fondamental dans le développement intégré de tous les pays de notre continent pour garantir la croissance économique et sociale des habitants des Amériques.
6. L'accès concret à l'innovation et au transfert de technologies est fondamental pour développer un secteur agroalimentaire durable, compétitif et inclusif.
7. Les processus d'innovation aideront le secteur agroalimentaire à relever les défis d'ordre économique et environnemental qui se présentent à lui et à le doter des outils qui lui permettront de se convertir en un axe de développement économique et social.
8. L'adoption de réglementations transparentes et de politiques publiques de promotion et d'appui à l'innovation en agriculture est primordiale pour faciliter le développement et l'utilisation de technologies et de pratiques agricoles novatrices et pour atteindre les objectifs de chacun de nos pays en matière de compétitivité et de croissance économique accompagnée d'intégration sociale.
9. L'application de normes et de mesures sanitaires et phytosanitaires, fondées sur la science, sans restreindre indûment le commerce national ou international, est fondamentale pour que les pays tirent profit d'un meilleur accès à des technologies agricoles novatrices.

10. Les initiatives régionales, continentales et mondiales en matière d'innovation sont un excellent complément aux efforts déployés par chacun de nos pays et seront donc prioritaires dans l'action conjointe.
11. Le soutien des organismes régionaux et internationaux de coopération technique et de financement du développement agroalimentaire est essentiel à l'atteinte de nos objectifs communs pour aider au renforcement des filières nationales en matière d'innovation et devrait être fondé sur la coopération horizontale.
12. L'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) est un véritable chef de file en matière de soutien à l'innovation, pour le développement compétitif et durable de l'agriculture des Amériques et l'amélioration de la vie rurale, par le biais de la coopération technique et l'accès à ses réseaux d'experts, la dissémination et la diffusion des connaissances spécialisées, la mise en place des projets et le travail avec ses États membres.

Par conséquent, nous prions instamment :

13. Les chefs d'État et de gouvernement, les institutions internationales de financement et de coopération ainsi que les organisations des secteurs public et privé de renforcer les cadres institutionnels en matière d'innovation et d'augmenter les investissements et le financement consacrés à l'innovation agroalimentaire et ce, de façon soutenue, prévisible et mesurable.
14. Les organisations internationales à l'œuvre sur le continent américain, les agences nationales de coopération internationale, les gouvernements nationaux, les centres de recherche et les mécanismes régionaux de recherche et d'innovation agroalimentaire, de coopérer entre eux, au nom des pays, et d'élaborer une stratégie régionale de promotion de l'innovation, du transfert de technologies et d'accès équitable aux technologies et à l'innovation;

Nous nous engageons à :

15. Promouvoir, avec le soutien des institutions publiques et privées, une meilleure intégration de la recherche et du développement de connaissances et de technologies pour le secteur agroalimentaire dans les filières nationales d'innovation ainsi que l'accès équitable des producteurs à petite échelle aux nouvelles technologies et à des compétences spécialisées.
16. Adopter des politiques publiques d'innovation pour le secteur agroalimentaire et renforcer la création et l'amélioration des organisations publiques et privées ayant la responsabilité de ce thème en stimulant leur participation efficace et engagée.
17. Élaborer des stratégies nationales pour la création, la diffusion et l'utilisation de l'innovation, incluant l'agrobiotechnologie, la nanotechnologie et les technologies d'information et de communication, conformément aux politiques de chaque pays, qui soutiennent et guident les efforts des gouvernements pour que le secteur agroalimentaire soit plus compétitif, tout en préservant les ressources naturelles et en faisant la promotion de l'intégration sociale, de la valeur ajoutée au pays d'origine et le complet développement de la capacité productive.
18. Promouvoir les innovations par l'application stricte des analyses scientifiques du risque, par des mesures sanitaires et phytosanitaires ainsi que par des normes techniques afin de donner aux pays un meilleur accès aux marchés agroalimentaires.
19. Établir des conditions et des mécanismes favorables à la promotion d'une culture de l'innovation s'appuyant sur la formation de partenariats stratégiques et la collaboration entre institutions publiques et privées, aux niveaux national et international pour développer le transfert et la mise en œuvre de technologies et de pratiques agricoles novatrices orientées vers la productivité et la durabilité du secteur agroalimentaire.
20. Renforcer les systèmes de surveillance et d'alerte rapide en matière de sécurité alimentaire et améliorer la disponibilité d'une information sur les marchés qui soit opportune et fiable et qui contribue à la transparence des marchés et à la recherche de débouchés commerciaux pour nos produits agroalimentaires.

21. Appuyer le travail de l'Organisation de l'information sur les marchés des Amériques (OIMA) et resserrer la collaboration entre les États membres en matière d'information pour trouver des façons innovatrices de recueillir, de traiter, d'analyser et de diffuser l'information sur les marchés et les produits agroalimentaires pour favoriser la transparence et l'efficacité des marchés.
22. Favoriser l'investissement direct et soutenu en vue d'encourager l'acquisition de nouvelles connaissances et de renforcer les systèmes de vulgarisation pour assurer la dissémination de ce nouveau savoir, à partir de méthodes innovatrices.
23. Appuyer les innovations technologiques et institutionnelles qui (i) facilitent une plus grande intégration du secteur agroalimentaire (y compris la production à petite échelle) aux chaînes de valeur, (ii) renforcent les liens entre les secteurs traditionnels agroalimentaires et les secteurs "axés sur les connaissances", (iii) renforcent la base technologique pour entreprendre des activités compétitives et (iv) favorisent l'intégration sociale rurale.
24. Rendre possible l'innovation, notamment les technologies de gestion de l'eau et des sols, la biotechnologie et autres facteurs qui améliorent la résistance des systèmes de production agroalimentaire aux événements climatiques adverses.
25. Stimuler l'innovation dans différents types d'agroénergie contribuant à la diversification de la matrice énergétique ainsi qu'à la réduction des dommages à l'environnement et de la compétition pour la nourriture.
26. Promouvoir l'innovation en matière de gestion des risques climatiques, favoriser les initiatives nationales, régionales et continentales et faciliter l'identification et la diffusion des bonnes pratiques qui réduisent la vulnérabilité du secteur agroalimentaire et du milieu rural.
27. Investir dans l'amélioration des capacités et des habiletés pertinentes de nos ressources humaines pour favoriser la recherche et l'innovation et promouvoir l'entrepreneuriat agroalimentaire.

28. Soutenir les efforts de l'IICA qui œuvre, conjointement avec les pays membres, à encourager l'innovation dans le secteur agroalimentaire en accord avec la présente Déclaration.

Signé dans la ville de San José, Costa Rica, le vingt et un octobre de l'an deux mille onze.